

Paris, le 17 janvier 2020

Madame le garde des Sceaux,

Un document dont la forme laisse peu de doute sur le fait qu'il émane de la chancellerie a été porté à la connaissance du public aujourd'hui par des avocats. Il révèle qu'un groupe de travail portant sur la répartition des effectifs des conseils de prud'homme (CPH) se serait réuni pour la cinquième fois le 20 décembre 2019 à la Direction des services judiciaires. Ces réunions semblent avoir abouti, au vu du document dont nous avons eu connaissance, à des conclusions précises et étayées en termes statistiques dont certaines - un des deux scénarii envisagés - prévoient tout simplement la suppression de 22 CPH.

Comme nous vous l'avions rappelé dans un courrier du 19 décembre dernier relatif à la fermeture de la chambre de proximité des Andelys, pendant toute la durée des débats relatifs au projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice, vous n'aviez de cesse de répéter qu'aucun site judiciaire ne fermerait et que nos craintes à ce sujet étaient par conséquent infondées.

Interpelée à ce sujet lors de notre entretien précédent l'envoi de ce courrier le 16 décembre, vous avez bien réitéré cette affirmation de l'absence de fermeture de site judiciaire.

Il nous paraît donc incompréhensible d'apprendre qu'un groupe de travail existe probablement depuis le vote même de la loi de programmation, si ce n'est avant cela, pour envisager des regroupements de contentieux par CPH et aboutir éventuellement à réduire à néant les effectifs de 22 CPH sur le territoire. Si le document dont nous avons eu connaissance ne semble concerner que les effectifs de conseillers prud'homaux, il ne faut pas être grand clerc pour en déduire que les effectifs de greffe vont également être supprimés en conséquence. Il est également incompréhensible que les organisations syndicales n'aient pas été associées à ce groupe de travail dont l'un des objectifs est tout simplement la réorganisation judiciaire du contentieux prud'homal.

Alors que la défiance exprimée par les professionnels de la justice lors de débats sur la LPJ visait justement le risque, en fusionnant les greffes des tribunaux et des CPH au prétexte d'une meilleure gestion, de vider une juridiction de ses effectifs, pour pouvoir mieux la supprimer ensuite, entraînant par là-même un éloignement toujours plus criant de la justice des justiciables, nous sommes stupéfaits de voir que ce processus est déjà engagé voire très avancé.

Cette manière d'avancer masqué sur le champ des réorganisations judiciaires ne fait que renforcer notre conviction, depuis deux ans, que la fusion administrative des TI et des TGI n'est qu'une première étape avant un regroupement géographique de toutes les activités dans des pôles que préfigurent les tribunaux judiciaires.

Aussi, nous vous demandons, Madame la ministre, de nous indiquer dans les plus brefs délais quelle est la nature et l'objectif de ce groupe de travail dont vous avez soigneusement tenu éloigné les organisations de professionnels de la justice et dans quelle mesure votre engagement de ne pas supprimer de lieu de justice sera tenu. Nous sommes également dans l'attente de votre réponse à notre courrier du 19 décembre dernier qui ne nous est pas encore parvenue.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre vigilante considération.

Katia Dubreuil
Présidente